



ENCORE UNE VICTOIRE POUR LA CGT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF (La troisième en 3 ans)

La CGT est la seule organisation Syndicale à saisir la justice (et à GAGNER) face aux décisions abusives de la direction .

Rappel des faits

Afin d'empêcher l'exercice libre du droit syndical, la direction **avec l'aide de deux représentants syndicaux**, refusait d'accorder les heures de décharges syndicales à notre secrétaire adjointe, et pour cela, ces deux personnes osant prétendre « défendre » le personnel **ont voté contre notre représentante** aux commissions paritaires du 26 Mai 2015.

La CGT est droite dans ses bottes et ne mangera jamais de ce pain-là avec la direction

Fidèle à ses engagements,

la CGT a défendu **tous les représentants syndicaux**,
aux commissions paritaires (même ceux qui nous font des coups de p... !)

et ensuite **la CGT** a saisi le tribunal **administratif pour obtenir justice**.

Au Final, c'est **une défaite pour la direction !**

Qui est condamnée :

à réexaminer la demande de décharge syndicale,
à verser **500 euros** à notre représentante du personnel
et à verser **500 euros** supplémentaires à la **CGT**.

Et au-delà de ce jugement

Cette victoire est pour nous

La condamnation d'un système qui œuvre « en coulisses » contre les intérêts du personnel.